



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Commune de MELUN

Par arrêté préfectoral n°2021/27/DCSE/BPE/EXP du 20 octobre 2021 est prescrite une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à l'opération de restauration immobilière du centre ancien de Melun (1ère liste).

Cette enquête se déroulera pendant 17 jours consécutifs, **du lundi 29 novembre au mercredi 15 décembre 2021 inclus**, en mairie de Melun.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Melun – 16 Rue Paul DOUMER- 77 000 Melun.

Monsieur Jean-Marc VERZELEN, directeur départemental des territoires en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre seront tenus à la disposition du public à la mairie de Melun toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture du service au public.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- lundi 29 novembre 2021 de 9h00 à 12h00,
- samedi 11 décembre 2021 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 15 décembre 2021 de 14h00 à 17h00.

Les observations et propositions éventuelles du public pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, soit au plus tard le **vendredi 14 janvier 2022** pour rendre son rapport et ses conclusions motivées au préfet de Seine-et-Marne.

Au terme de l'enquête publique, le préfet statuera par un arrêté préfectoral sur la demande de déclaration d'utilité publique des travaux.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Melun et à la préfecture de Seine-et-Marne – (direction de la coordination des services de l'État – bureau des procédures environnementales – 12 rue des Saints Pères – 77 010 Melun cedex), ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr rubrique : Publications/Enquêtes publiques) pour y être tenue à la disposition du public.